

REMUNERATION DES JEUNES EN FORMATION APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER 2020

BASE MENSUELLE 151 HEURES 67 (35 HEURES HEBDOMADAIRES)

PREPARANT LE BP DE PREPARATEUR EN PHARMACIE

Applicable aux contrats d'apprentissage conclus à compter du 1^{er} janvier 2019

En application du Code du travail

1. Rémunération égale à 100 % du SMIC ou du coefficient de l'emploi occupé pour les apprentis âgés de 26 ans et plus.
2. Rémunération égale à 70 % du SMIC pour les titulaires d'un contrat de professionnalisation âgés de 21 ans à 25 ans inclus.
3. Rémunération égale à 100 % du SMIC, ou à 85 % du coefficient 100 si plus favorable, pour les salariés âgés de 26 ans et plus.
4. Majorations pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel ou équivalent (baccalauréat technologique par exemple) : 65 % du SMIC pour les jeunes âgés de moins de 21 ans (soit 1 000,62 euros) et 80 % du SMIC pour les jeunes âgés de 21 à 25 ans (soit 1 231,54 euros). Majorations pour les jeunes de moins de 26 ans titulaires d'un diplôme de niveau III ou équivalent (BTS, DUT...) : 100 % du coefficient 100 (soit 1 540 euros).

Niveau de formation	1ère année de BP	2ème année de BP
Baccalauréat ou tout autre titre ou diplôme permettant de s'inscrire en 1ère année de pharmacie	Contrat d'apprentissage 56% du coef. 150 = 873.92 € 26 ans et plus, 100% coef 150 = 1 560.58 € (1) Contrat de professionnalisation (4) Moins de 21 ans, 56% coef 150 = 873.92 € De 21 à 25 ans, 70% du SMIC = 1 077.59 € 26 ans et plus, 100% du SMIC = 1 539.42 € (3)	Contrat d'apprentissage 67% du coef. 160 = 1 048.35 € 26 ans et plus, 100% coef 160 = 1 564.70 € (1) Contrat de professionnalisation (4) Moins de 21 ans, 67% coef 160 = 1 048.35 € De 21 à 25 ans, 70% du SMIC = 1 077.59 € 26 ans et plus, 100% du SMIC = 1 539.42 € (3)
BEP carrières sanitaires et sociales	Contrat d'apprentissage 55% du coef. 145 = 857.19 € Plus de 26 ans, 100% coef 145 = 1 558.52 € (1) Contrat de professionnalisation 857.19 € Moins de 21 ans, 55% coef 155 = 857.19 € De 21 à 25 ans, 70% du SMIC = 1 077.59 € (2) 26 ans et plus, 100% du SMIC = 1 539.42 € (3)	Contrat d'apprentissage 65% du coefficient 155 = 1 015.72 € Plus de 26 ans, 100% coef 155 = 1 562.64 € (1) Contrat de professionnalisation Moins de 21 ans, 65% coef 155 = 1 015.72 € De 21 à 25 ans, 70% du SMIC = 1 077.59 € (2) 26 ans et plus 100% du SMIC = 1 539.42 € (3)

USPO